

Le Ministre

CIRCULAIRE N°.....**500.1**..... 14 NOV 2011

/-)

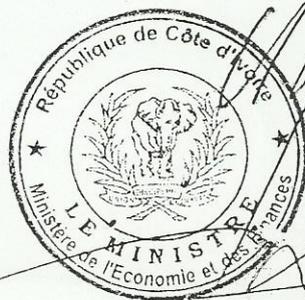
Mesdames et Messieurs les Présidents des Conseils d'Administration des sociétés d'État et des sociétés à participation financière publique majoritaire

OBJET : Publication des comptes certifiés de fin d'exercice 2010

Dans le cadre de la mise en application effective des principes de transparence et de gouvernance des entreprises publiques, et ce, conformément aux orientations du Gouvernement adoptées au cours du Conseil des Ministres tenu le mercredi 29 juin 2011 ;

je vous prie de prendre toutes les dispositions utiles pour veiller à la **publication effective des comptes certifiés de l'exercice 2010**, de l'entreprise publique placée sous votre autorité, conformément à l'article 45 de la loi n°97-519 du 4 septembre 1997 relatives aux sociétés d'État et à l'article 26 de la loi n°97-520 du 4 septembre 1997 relatives aux sociétés à participation financière publique majoritaire.

Cette publication devra être effectuée dans un journal d'annonces légales, au plus tard le **15 décembre 2011**, et suivie de la transmission de l'extrait dudit journal à la Direction des Participations et de la Privatisation.



[Signature]
DIBY Koffi Charles